

**PREAVIS N° 187/2018**

*N° comptable 9143.01*

Relatif à une demande de crédit de **CHF 100'300.- TTC** pour améliorer la défense incendie sur la station d'épuration de Commugny et les 9 stations de pompage principales



**Au conseil intercommunal des SITSE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PREAMBULE et PROJET**

L'incendie survenu au niveau des armoires électriques de la turbine de la station de pompage de Coppet en mai 2017 a eu plusieurs conséquences autant sur l'aspect environnemental que sur l'exploitation de la station. La perte de production suite au manque de fonctionnement de la turbine s'élève à CHF 40'000.- et la remise en état de la station, bien que remboursé dans sa totalité par l'ECA, s'élève à CHF 340'000.-. L'incendie, bien que confiné à l'intérieur de la station de pompage, aurait pu avoir des conséquences bien plus graves compte tenu de la proximité immédiate des infrastructures de la plage de Coppet.

Suite à cet évènement, le Comité de Direction souhaite renforcer la défense incendie des sites les plus sensibles. Il s'agit ici des locaux électriques de la STEP ainsi que des armoires électriques des 9 stations de pompages (STAPS de Coppet 1, Coppet 2, Commugny, Mies, Founex, Chavannes des Bois, Crassier, Crans, Bogis-Bossey). A noter que des travaux similaires devront avoir lieu pour la station de Balessert ; ils feront l'objet d'une étude ultérieure.

Nous souhaitons dans un premier temps n'installer que la détection de chaleur et la détection de fumée avec transmission d'alarme vers le 118 et la supervision de la STEP. Une extinction automatique n'est pour le moment pas prévue et pourrait venir dans un second temps, si le besoin s'en fait sentir suite à des échauffements excessifs des éléments installées dans les locaux et les tableaux électriques.

**2 ASPECT FINANCIER**

Le tableau ci-dessous résume les frais d'installations prévus. Ces montants ont été obtenus suite à des soumissions auprès de plusieurs fournisseurs de systèmes de détection incendie.

<b>Détection chaleur + fumées.</b>		
Transmission des alarmes incendie	compris	La solution de détection de chaleur et de fumées prévient la survenance de flammes. La transmission d'alarme au 118 et à l'exploitant est garantie. Les dégâts dus aux fumées corrosives et aux flammes en seront limités par la rapidité d'intervention du 118 et de l'exploitant.
Matériel incendie STEP	CHF 5'460	
Achat appareil transmission alarmes	CHF 2'050	
Matériel incendie CO2 et COM	CHF 6'537	
Matériel incendie MIE, FOU, CHA, CRA, CRS,BOB, CO1	CHF 20'535	
Prestations installation et mise en service	compris	
<b>Electriciens</b>		
Pose et tirage des câbles de liaison, étiquetage, pose des capteurs, alimentations électriques, asservissement des ventilateurs et contrôles	CHF 32'074	
<b>Supervision STEP</b>		Pour limiter la propagation de fumées corrosives et de flammes, un arrêt de la ventilation et des climatiseurs est nécessaire et n'est possible qu'avec le système de détection chaleur et fumées.
Etude et mise à jour des schémas électriques	CHF 5'000	
Asservissement coupure ventilation/climatiseurs	CHF 3'000	
Reprise des alarmes incendie sur supervision	CHF 2'000	
<b>Divers</b>		
Coupe-feu muraux	CHF 8'000	
Divers et imprévus (10%)	CHF 8'474	
<b>Total HT</b>	<b>CHF 93'130</b>	
TVA (7.7%)	CHF 7'170	
<b>Total 3 TTC</b>	<b>CHF 100'300</b>	

Le montant ci-dessus n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur 15 ans.

<b>3 CONCLUSIONS</b>
----------------------

En conclusion de son préavis n° 187/2018, le Comité de direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

VU le préavis n° 187/2018 relatif à une demande de crédit de **CHF 100'300.- TTC** pour la réalisation d'une conduite d'ESP pour la défense incendie au chemin de la Fontaine sur Commugny ;

OUI les rapports des Commissions chargées de son étude ;

ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

**Le Conseil intercommunal des SITSE décide :**

- 1. d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus;**
- 2. de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 100'300.- TTC;**
- 3. de l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire.**

Founex, le 17 mai 2018

Au nom du Comité de direction

Le Président :

Le Secrétaire :

F. Debluë

S. Breugelmans